

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 22/01/2026

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Philippe ROQUES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Claude SERS, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Philippe GIGANON, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260129_003

Objet : Unité de Vie Protégée SHERPA – site de Camarès
Demande de subvention – DETR 2026

Vu la délibération N° 20241031_134 en date du 31 octobre 2024 précisant notamment les engagements suivants :

- Validation du projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie Protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- Décidant de tout mettre en œuvre pour caler l'enveloppe budgétaire du projet de l'U.V.P. à 2 500 000,00 € / H.T.,

Désignation	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Etudes(en cours)	7																						
Consultation des entreprises	1																						
Analyse et notification marchés	2																						
Préparation de travaux	2																						
Travaux	14																						
Reception des travaux	1																						

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire, le plan de financement prévisionnel de la phase 1 (correspondant à notre demande DETR de l'année 2026) :

DÉPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant H.T.	Désignations	Montant H.T.
Travaux	1 300 000,00 €	État – DETR 2026	310 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	105 700,00 €	Caisses de retraite	50 000,00 €
Divers	40 000,00 €		
Révisions – Aléas	104 300,00 €	Autofinancement	1 190 000,00 €
TOTAL H.T.	1 550 000,00 €	TOTAL H.T.	1 550 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, ainsi que l'échéancier présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE DE SOLLICITER** le soutien de l'ÉTAT au titre de la DETR 2026,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.